

La démission du président de SAS

Description

Aucune disposition du Code de commerce n'encadre la démission des dirigeants de la [société par actions simplifiée \(SAS\)](#). En principe, le président d'une SAS est libre de démissionner de son mandat. Toutefois, les statuts peuvent prévoir certains aménagements

Pour annoncer sa décision, le [président de la SAS](#) doit annoncer sa volonté de renoncer à ses fonctions par lettre recommandée avec accusé de réception

[Protection chômage du président de SAS : demander un devis](#)

[Créer ma SAS](#)

[Créer les statuts de ma SAS](#)

Quelle est la procédure de démission du président d'une SAS ?

En principe, le président peut démissionner **librement et à tout moment**. Le dirigeant dispose en effet du droit de mettre unilatéralement fin à ses fonctions à tout moment, sans possibilité de rétractation. Il doit communiquer sa décision à la société de manière express, et respecter les conditions établies par les statuts

Le plus souvent les statuts organisent l'exercice du droit de démissionner.

Zoom : Pour bien définir les règles de nomination et de démission du président, la rédaction des statuts doit être effectuée avec soin dès la création de la société. En choisissant de [rédiger vos statuts de SAS avec LegalPlace](#), vous obtiendrez un document adapté à vos attentes et établi par des professionnels du droit. Il vous suffit de remplir un questionnaire rapide en ligne et de télécharger vos statuts à l'issue de la procédure !

Les conditions de démission du président

Sans interdire le droit de démissionner, **les statuts prévoient les conditions de démission** du président de la société.

En effet, il est possible de prévoir :

- Un formalisme à respecter ;
- Un délai de préavis ;
- Une obligation de motivation de la décision ;
- Une continuité dans [la gestion de la SAS](#).

Le non-respect de certaines de ces obligations peut entraîner la responsabilité du président de la SAS à l'égard de la société.

Le cas de la démission abusive

La liberté de démissionner n'exempt pas le président de toute responsabilité si la société subit un préjudice suite à **la démission abusive** de son président. Il peut être tenu de verser des dommages et intérêts à la SAS. La SAS peut également demander une indemnisation si le président démissionne dans l'intention de nuire à la société.

Le cas de la démission requalifiée en révocation

Lorsque le président d'une SAS donne sa démission sous la contrainte, celle-ci peut être requalifiée en **révocation**. En effet, si les tribunaux constatent une pression de la part des [actionnaires de la SAS](#) afin de voir le président démissionner, la démission sera requalifiée en révocation.

Dans ce cas, les conditions de révocation seront applicables, notamment la révocation sans justes motifs qui permet l'octroi de dommages et intérêts au président sortant.

Quelles sont les formalités de changement de président de SAS ?

En cas de démission du président de SAS, il est nécessaire de procéder à la nomination de son remplaçant. En effet, l'[article L.227-6 du Code de commerce](#) impose à la société d'être représentée à l'égard des tiers par un président unique, dès la [création de la SAS](#) et tout au long de sa vie sociale

Le remplacement du président démissionnaire

Il convient d'appliquer la procédure de [changement de président](#) prévue par les statuts:

- Convocation de l'organe chargé de la [nomination du président de la SAS](#) ;
- Vote sur le choix du nouveau président ;
- Publication d'un avis de modification dans un [journal d'annonces légales](#) ;
- Dépôt d'une demande d'inscription modificative au [Registre du commerce et des sociétés](#) au greffe du tribunal de commerce.

A noter : Le président de la société peut être une personne physique ou morale, un actionnaire ou un tiers.

La démission du président de SAS nécessite la nomination d'une nouvelle personne au poste de président pour **assurer la continuité de la présidence** de la société.

L'organe chargé de nommer le nouveau président doit être convoqué. Ensuite, toutes les formalités requises pour la nomination d'un nouveau dirigeant doivent être accomplies

Dans les SAS, ce sont les statuts de la société qui déterminent le mode de nomination des présidents futurs. La nomination d'un nouveau président n'est pas une décision qui doit être obligatoirement prise par les associés. En effet, la nomination du président peut se faire par les associés, mais aussi par des organes sociaux tels qu'un comité de direction.

Bon à savoir : Afin que la nomination du nouveau président soit valide, celui-ci doit formellement accepter ses fonctions dans une lettre d'acceptation.

Les pièces justificatives à fournir

La notification au greffe du changement de président suite à la démission du président sortant doit s'accompagner de pièces justificatives. Ces pièces sont :

- 2 exemplaires du [formulaire M3 de déclaration de changement de dirigeant](#)
- Un exemplaire du [procès-verbal de changement de président de SAS](#)
- Un original de la lettre d'acceptation des fonctions datée et signée par le nouveau président
- Un original des statuts modifiés lorsque l'identité du président est visée par une clause

- Une attestation de parution dans un journal d'annonces légales
- Une copie de la pièce d'identité du nouveau président ou un [extrait Kbis](#) de moins

de 3 mois s'il s'agit d'une personne morale

- Une [attestation de non-condamnation et de filiation](#) du nouveau dirigeant.

FAQ

Quelle rémunération pour le président d'une SAS ?

Il arrive fréquemment que le président de la SAS soit également associé de la société. En qualité d'associé, celui-ci se verra rémunéré par le biais de dividendes. De plus, sous réserve de conditions très strictes, le président de la SAS peut cumuler son mandat avec un contrat de travail.

Quelle responsabilité pour le président d'une SAS ?

La responsabilité du président de SAS peut être civile et/ou pénale. Les règles fixant cette responsabilité sont calquées sur celles applicables aux dirigeants de SA. Le président est responsable personnellement à l'égard des associés et des tiers. Cette responsabilité résulte d'actes ou de faits que l'on peut lui reprocher.

Qui a le plus de pouvoir au sein d'une SAS ?

Le président de la SAS est celui qui dispose des pouvoirs les plus étendus au sein de la SAS. En effet, ce dernier agit au nom et pour le compte de la société.